



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

*fondée en 1922*

## AVIS DE COURSE

# LES VOILES DE LA DIVES

**20-21-22 août 2020**

Au large du Port Guillaume, port de Dives-Cabourg-Houlgate

Autorité Organisatrice : La Société des Régates de la Dives

Grade 5A

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- les règles OSIRIS Habitables.

### 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Ils devront être titulaires d'un certificat Osiris valide dont le Groupe brut est au minimum de 8. Tous les bateaux devront être équipés d'une VHF.

**3.2 L'équipage doit être composé de 2 personnes au minimum.**

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible en ligne sur le site de la Société des Régates de la Dives (<https://srd-yachtclub.fr/les-voiles-de-la-dives>) en envoyant les frais d'inscription requis au plus tard le 17 août 2020 :

- soit par chèque à l'ordre de la SRD,
- soit par Carte Bancaire via l'association HelloAsso (voir la page des VDLD sur le site – don facultatif demandé),
- soit par virement.

Les participants sont invités à se préinscrire sans engagement le plus tôt possible sur le site de la SRD pour faciliter l'organisation.

Adresse : SRD – Port de Dives-Cabourg-Houlgate, Quai Bernard Magne 14160 Dives-sur-Mer  
International Account Bank Number (IBAN): FR76 1010 7007 3400 2230 2256 302538  
Bank Identifier Code (BIC): BREDFRPPXXX / Banque/Bank : BRED DIVES SUR MER

- 3.4 Les concurrents et chaque membre de l'équipage doivent être en possession :
- de leur LICENCE COMPETITION
  - pour les mineurs, d'une autorisation parentale
  - si nécessaire, de l'autorisation de port de publicité.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 60,00 euros par bateau pour l'ensemble de régates.

## 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :

Le 19 août 2020, de 14h00 à 18h00 à l'entrée du club-house de la SRD à la Capitainerie de Port Guillaume.

- 5.2 Jours de course

| Date    | Course                  | Heure du 1er signal d'avertissement | Classe(s) |
|---------|-------------------------|-------------------------------------|-----------|
| 20 août | Régate de Dives-sur-mer | 10h30                               | Toutes    |
| 21 août | Régate de Houlgate      | 11h15                               | Toutes    |
| 22 août | Régate de Cabourg       | 12h30                               | Toutes    |

- 5.3 Remise des prix : le 23 août 2020 à 11h00

- 5.4 Précautions sanitaires Coronavirus :

Les participants doivent s'enquérir et respecter les gestes barrière en vigueur les jours de l'épreuve, à leur bord et lors des manifestations accompagnant les régates.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 19 août 2020.

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours de chaque régata seront de type construit et/ou côtier, décrits dans les instructions de courses (IC). Les horaires permettront le retour chaque jour au port de Dives-Cabourg-Houlgate avant la fermeture des portes.

- 7.2 La zone de course est situé au large de Port Guillaume de Dives-Cabourg-Houlgate, entre la balise de Merville à l'est de Ouistreham et la balise Trouville SW.

## 8. PLACE AU PORT

Pour les concurrents participant aux régates, les places sont offertes par la CCI, gestionnaire du port, du 15 au 23 août.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 10. CLASSEMENT

Les bateaux seront classés selon leur temps compensé, système temps sur temps, sans application du CVL. A partir de 4 bateaux de la même série, un classement spécifique sera établi.

## 11. RESULTAT

La proclamation des résultats aura lieu le plus tôt possible par affichage et sur le site web de la SRD, et la remise des prix se tiendra le dimanche 23 août au club-house de la SRD ou à proximité en extérieur, à Port Guillaume.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

### **La Société des Régates de la Dives**

Port Guillaume de Dives – Cabourg – Houlgate

Quai Bernard Magne - 14160 Dives-sur-mer

06.32.11.34.53 / [contact@srd-yachtclub.com](mailto:contact@srd-yachtclub.com) / <https://srd-yachtclub.fr>

*Avec le soutien de nos partenaires :*

